

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 952

16 mai 2006

### SOMMAIRE

2Erre, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	45689	Immo Alliance S.A., Differdange . . . . .	45688
A.C. Hôtelière, S.à r.l., Echternach . . . . .	45650	Ivannah Securities S.A., Luxembourg . . . . .	45689
A.C. Hôtelière, S.à r.l., Echternach . . . . .	45651	Kronendal Estate Investments Limited S.A., Luxembourg . . . . .	45686
Alerno Holding S.A., Strassen . . . . .	45689	Leap International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45690
Allied Domecq Luxembourg N°2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45690	Leika-Invest Holding S.A., Diekirch . . . . .	45682
Allied Domecq Luxembourg SNC, Luxembourg . . . . .	45675	Leika-Invest Holding S.A., Diekirch . . . . .	45682
Allied Domecq Stadthofstrasse B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45683	Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	45684
Alpha-Mat, S.à r.l., Bergem . . . . .	45695	Little Mountain S.A., Luxembourg . . . . .	45690
Alstria Hanseatische Grundbesitz, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45688	Magg Charter S.A., Luxembourg . . . . .	45694
Arts & Bois S.A., Pommerloch . . . . .	45676	Marlon S.A., Diekirch . . . . .	45677
Badic Commerce, S.à r.l., Wiltz . . . . .	45683	Marlon S.A., Diekirch . . . . .	45678
Bristol (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45662	Metreco Seaways S.A., Luxembourg . . . . .	45685
Caro Invest S.A.H., Diekirch . . . . .	45693	Mili Malo, S.à r.l., Pétange . . . . .	45662
Caro Invest S.A.H., Diekirch . . . . .	45694	Murilux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45695
Carrer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45653	Nordic Cable Holding S.C.A., Senningerberg . . . . .	45680
Central European Real Estate Management S.A., Luxembourg . . . . .	45695	Nouvelles Assurances - Société de Courtage S.A., Weiswampach . . . . .	45683
CMP - Chemical and Metallurgical Products S.A., Luxembourg . . . . .	45680	Ordtech Industries, S.à r.l., Wiltz . . . . .	45684
Cofisal S.A., Luxembourg . . . . .	45690	Parnu Estate S.A., Luxembourg . . . . .	45676
Diamond Maritime S.A., Luxembourg . . . . .	45685	PGMI S.A., Hosingen . . . . .	45675
EHI Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45664	PGMI S.A., Hosingen . . . . .	45675
Elistart S.A., Luxembourg . . . . .	45695	Recolux, S.à r.l., Echternach . . . . .	45691
Ermolli Investment S.A., Strassen . . . . .	45688	Recolux, S.à r.l., Echternach . . . . .	45692
Eurodatex, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	45673	Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45687
European Closures Group S.A., Luxembourg . . . . .	45692	S.T.E., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45661
F.E.L. S.A., Lentzweiler . . . . .	45683	Secinvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45680
Fiduciaire BKML, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45671	SOTRAI, Société de Transports Internationaux, S.à r.l., Pétange . . . . .	45653
Fleur Lys, S.à r.l., Diekirch . . . . .	45651	T.L.L. S.A., Bettembourg . . . . .	45689
G. Graf Eastern Properties S.A., Luxembourg . . . . .	45655	Technoconsult S.A., Differdange . . . . .	45687
Globally Diversified Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45667	Thewix Radiology S.A., Niederfeulen . . . . .	45674
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	45687	Tomali, S.à r.l., Wiltz . . . . .	45678
Hubema S.A.H., Luxembourg . . . . .	45694	Tomali, S.à r.l., Wiltz . . . . .	45679
Immo 7 S.A., Luxembourg . . . . .	45688	Transports Bois Ska S.A., Troisvierges . . . . .	45685
		Transports Bois Ska S.A., Troisvierges . . . . .	45686
		Vice-Versa A.G., Heinerscheid . . . . .	45677
		Vittheo Immobilière, S.à r.l., Kehlen . . . . .	45673
		Vittheo Immobilière, S.à r.l., Kehlen . . . . .	45673

**A.C. HOTELIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 108.940.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Aloyse Knepper, hôtelier, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.

2.- Monsieur Claude Knepper, commerçant, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée A.C. HOTELIERE, S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.940,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 5 mai 2000.

Que le capital social de la société s'élève actuellement au montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-trois virgule neuf mille quatre cent soixante-huit cents (EUR 123,9468) chacune, qui ont été entièrement souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aloyse Knepper, prénommé, dix parts sociales. . . . .	10
2.- Monsieur Claude Knepper, prénommé, quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	90
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Lesquels comparants ont ensuite requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société, à concurrence de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), moyennant versement en espèces du montant de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) de sorte que la somme de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Ensuite les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) de sorte que le capital au montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

*Cession de parts sociales*

a) Monsieur Aly Knepper, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit dix (10) parts sociales pour le prix de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-) à Monsieur Alain Knepper, hôtelier, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, ici présent et ce acceptant.

b) Monsieur Claude Knepper, prénommé, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit quarante (40) parts sociales pour le prix de quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 4.960,-) à Monsieur Alain Knepper, prénommé, ici présent et ce acceptant.

Est intervenu au présent acte:

Monsieur Alain Knepper, prénommé, lequel, après avoir pris connaissance des cessions de parts qui précèdent, déclare accepter lesdites cessions de parts sociales.

Monsieur Alain Knepper, prénommé, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir d'aujourd'hui et il a droit à partir de ce jour aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les cédants Messieurs Aly Knepper et Claude Knepper, les deux prénommés, déclarent avoir reçu de la part de Monsieur Alain Knepper, prénommé, les montants de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-) respectivement quatre mille neuf cent soixante euros (EUR 4.960,-), avant la passation des présentes et en l'absence du notaire instrumentant, ce dont quittance et titre.

Monsieur Claude Knepper, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter au nom de la société les prédites cessions de parts sociales conformément à l'article 1690 du Code Civil avec dispense de signification.

Ensuite les associés, à savoir Messieurs Claude et Alain les Knepper, les deux prénommés, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Claude Knepper, commerçant, demeurant à L-6437 Echternach, 8, rue Ermesinde, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Alain Knepper, hôtelier, demeurant à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare, cinquante part sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Knepper, C. Knepper, A. Knepper, H. Beck.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2006

H. Beck.

(900365.3/201/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

**A.C. HOTELIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 108.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 janvier 2006.

H. Beck.

(900366.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

**FLEUR LYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9216 Diekirch, 4, rue de la Croix.

R. C. Luxembourg B 113.788.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, peintre-décorateur, né à Oliveira Do Hospital (Portugal), le 3 septembre 1979, demeurant à L-9216 Diekirch, 4, rue de la Croix;

2. Monsieur Marthijn David Van Der Woerd, fleuriste, né à Buren (Pays-Bas), le 25 octobre 1980, demeurant à L-9377 Hoscheid, 25, rue Lisseneck;

3. Mademoiselle Sandra Silva Da Cruz, employée privée, née à Sandomil/Seia (Portugal), le 6 septembre 1983, demeurant à L-9216 Diekirch, 64, rue de la Croix.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

1. l'exploitation d'une entreprise de jardinage et d'horticulteur ainsi que l'achat et la vente d'articles de la branche;
2. l'exploitation d'une entreprise d'entretien et de nettoyage de bâtiments.

La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de FLEUR LYS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Diekirch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, prénommé, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2. Monsieur Marthijn David Van Der Woerd, prénommé, une part sociale . . . . .	1
3. Mademoiselle Sandra Silva Da Cruz, prénommée, quarante-huit parts sociales . . . . .	48

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

**Art. 10.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille six.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique pour la branche sub 1 de l'objet social, Monsieur Marthijn David Van Der Woerd, prénommé.

L'assemblée nomme gérant technique pour la branche sub 2 de l'objet social, Monsieur Nuno Miguel Silva Da Cruz, prénommé.

Chacun des gérants engage la société pour sa branche respective avec sa signature individuelle.

Le siège est établi à L-9216 Diekirch, 4, rue de la Croix.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Silva Da Cruz, M.D. Van Der Woerd, S. Silva Da Cruz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2006, vol. 618, fol. 8, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2006.

F. Unsen.

(912077/234/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**SOTRAI, SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 5.539.

Constituée suivant acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> janvier 1954, publié au Mémorial C n° 19 du 27 mars 1954, modifiée suivant acte sous seing privé du 10 janvier 1956, publié au Mémorial C n° 5 du 30 janvier 1956, modifiée suivant acte sous seing privé du 8 novembre 1967, publié au Mémorial C n° 173 du 11 décembre 1967, modifiée suivant acte sous seing privé du 18 janvier 1972, publié au Mémorial C n° 76 du 2 juin 1972, modifiée suivant acte sous seing privé du 8 février 1972, publié au Mémorial C n° 100 du 14 juillet 1972, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Albert Stremmer, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 27 février 1975, acte publié au Mémorial C n° 48 du 14 mars 1975, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 1975, acte publié au Mémorial C n° 175 du 20 septembre 1975, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 juillet 1977, acte publié au Mémorial C n° 289 du 15 décembre 1977, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 623 du 28 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 120 du 13 mars 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 24 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 384 du 25 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOTRAI, SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX S.À R.L.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.*

Signature

(019327/1261/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**CARRER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 98.189.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and six, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company CHESTER CAPITAL PARTNERS LIMITED, recorded at the register of companies of the British Virgin Islands under number 577676, having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société anonyme) CARRER HOLDING S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 98.189, was incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on December 30, 2003, published in the Mémorial C number 153 of February 6, 2004.

II.- That the capital of the company CARRER HOLDING S.A., pre-named, presently amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- That it derives from the share register of the company that the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company CARRER HOLDING S.A.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company CARRER HOLDING S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company CARRER HOLDING S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

45654

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately six hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by an French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quatorze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société CHESTER CAPITAL PARTNERS LIMITED, enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 577676, avec siège à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme CARRER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 98.189, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 153 du 6 février 2004.

II.- Que le capital social de la société anonyme CARRER HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société CARRER HOLDING S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société CARRER HOLDING S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société CARRER HOLDING S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 février 2006, vol. 535, fol. 78, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

J. Seckler.

(020485/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**G. GRAF EASTERN PROPERTIES, Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 114.377.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. The company FIDUX TRUST COMPANY LIMITED, registered in England under number 2792286, with registered office at Suite 6, Blandel Bridge House, 56 Sloane Square, London SW1W 8AX, United Kingdom, duly represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The company FIDUSERV LIMITED, registered in England under number 02906378, with registered office at Suite 6, Blandel Bridge House, 56, Sloane Square, London SW1W 8AX, United Kingdom, duly represented by Mr Paul Marx, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their here-above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised as follows:

**A. - Name, Duration, Purpose, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of G. GRAF EASTERN PROPERTIES.

**Art. 2.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**B. - Share capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) consisting of thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the company.

**C. - General meetings of shareholders**

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

The general meeting is convened by the board of directors or by the company's auditor.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty per cent (20%) of the company's share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twelfth day of June of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following busi-

ness day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with the unanimous consent of the shareholders.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **D. - Board of directors**

**Art. 9.** The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

**Art. 10.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the company, as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior general authorisation of the general meeting of shareholders.

The company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

**Art. 13.** The company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signature of two directors of the company or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

#### **E. - Supervision of the company**

**Art. 14.** The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their

number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

#### F. - Financial year, Profits

**Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

#### G. - Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### H. - Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

#### I. - Final clause, Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

##### *Transitional provisions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2006.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

##### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1. The company FIDUX TRUST COMPANY LIMITED, pre-named, nine hundred ninety-nine shares . . . . .	999
2. The company FIDUSERV LIMITED, pre-named, one share . . . . .	1
Total: one thousand shares . . . . .	1,000

All the shares have been entirely paid-up, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

##### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
  - a. Mrs Brigitte Hilfiker-Reicho, Wirtschaftsfachfrau, born on October 8, 1973 in Leoben, Austria, residing at Boeschmahdstrasse 25, A-6800 Feldkirch, Austria;
  - b. Mag. Christian Jenny, Jurist/Treuhänder, born on May 12, 1969 in Lustenau, Austria, residing at Hasenfeldstrasse 28B, A-6890 Lustenau, Austria;
  - c. Dr. Dietmar Loretz, Jurist, born on December 5, 1965 in Bludenz, Austria, residing at Rheinstrasse 206, A-6800 Feldkirch, Austria;
  - d. Mr Peter Meyer, Wirtschaftsfachmann, born on May 28, 1958 in Obersiggenthal, Switzerland, residing at Feldstrasse 68, FL-9495 Triesen, Liechtenstein;
  - e. Mr Michael Weder, accountant, born on February 6, 1971 in Oberriet, Switzerland, residing at Neudorfstrasse 13, CH-9463 Oberriet, Switzerland.

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:  
The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with registered address at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

4. The registered address of the company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts as of 31 December 2006 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

6. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

### Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den sechsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft FIDUX TRUST COMPANY LIMITED, eingetragen in England unter der Nummer 2792286, mit Sitz in Suite 6, Blandel Bridge House, 56 Sloane Square, London SW1W 8AX, Vereinigtes Königreich, hier vertreten durch Herrn Paul Marx, docteur en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

2. Die Gesellschaft FIDUSERV LIMITED, eingetragen in England unter der Nummer 02906378, mit Sitz in Suite 6, Blandel Bridge House, 56, Sloane Square, London SW1W 8AX, Vereinigtes Königreich, hier vertreten durch Herrn Paul Marx, vorbenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden.

### A. - Name, Sitz, Dauer, Zweck

**Art. 1.** Es besteht hiermit eine zwischen den Zeichnern, sowie allen zukünftigen Inhaber der in dieser Satzung ausgestellten Aktien eine Aktiengesellschaft, welche die Bezeichnung G. GRAF EASTERN PROPERTIES führt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Zweck der Gesellschaft ist ausserdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräusserung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde erfolgt durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können auch jederzeit Filialen oder Geschäftsstellen, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, gegründet werden.

### B. - Kapital, Aktien

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) und ist in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt.

Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, entsprechend den gesetzlichen Erfordernissen für Satzungsänderungen, erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

**Art. 6.** Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien.

Am Gesellschaftssitz wird ein Register der Aktionäre geführt, welches jedem Aktionär zur Einsicht offen steht. Dieses Register enthält alle Angaben, welche von Artikel 39 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften

bestimmend, wie abgeändert, vorgesehen sind. Das Eigentum an Namensaktien wird durch die Eintragung in dieses Register festgestellt.

Auf Anfrage des entsprechenden Aktionärs, werden Aktienzertifikate ausgestellt, welche die Eintragung im Register bestätigen und von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet sind.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an; sollte das Eigentum an Aktien aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an diesen Aktien geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, um die aus den Aktien resultierenden Rechte gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich solcher Aktien aussetzen, solange nicht eine einzige Person zum Besitzer der Aktien im Verhältnis zur Gesellschaft benannt worden ist.

### C. - Hauptversammlung der Aktionäre

**Art. 7.** Die ordnungsgemäß gebildete Versammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat jegliche Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder den Rechnungsprüfer einberufen.

Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zwanzig Prozent (20%) des Kapitals vertreten, einberufen werden.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils um 10.00 Uhr morgens am zwölften Tag des Monats Juni eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauf folgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Leitung der Versammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich erforderlichen Anwesenheitsquoten und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen trifft.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faksimileübertragung, oder per jede andere Kommunikationsform (eine Kopie ist ausreichend) bevollmächtigten Dritten vertreten lassen. Beschlüsse auf einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung werden mit Einstimmigkeit der anwesenden und vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Versammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

### D. - Verwaltungsrat

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, welcher aus mindestens drei Mitgliedern bestehen muss, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf, und welches grundsätzlich mit der Bestellung des Nachfolgers endet. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können mehrmals hintereinander gewählt werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktien gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen jedes Mitglied des Verwaltungsrates abberufen.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates ernennen um den Vorsitz dieser Sitzungen zeitweilig zu führen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates erhält wenigstens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung per Faksimileübertragung oder per elektronische Post (ohne elektronische Unterschrift), ein Einberufungsschreiben, außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Auf schriftliche, durch Faksimileübertragung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faksimileübertragung oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) erteilten Vollmacht

durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch eine telefonische Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faksimileübertragung oder andere Kommunikationsmittel (eine Kopie ist ausreichend) belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 11.** Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 12.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt. Die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied muss von der Hauptversammlung vorab genehmigt werden.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

#### **E. - Überwachung der Gesellschaft**

**Art. 14.** Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest. Die Rechnungsprüfer können mehrmals hintereinander ernannt werden.

#### **F. - Geschäftsjahr, Bilanz**

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 16.** Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung der Aktionäre bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns. Die Hauptversammlung kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

#### **G. - Auflösung der Gesellschaft**

**Art. 17.** Wird die Gesellschaft durch Beschluss der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Liquidatoren, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Liquidatoren und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest.

#### **H. - Satzungsänderung**

**Art. 18.** Die gegenwärtige Satzung kann von einer Hauptversammlung der Aktionäre geändert werden, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, und der einstimmigen Zustimmung der Aktionäre.

#### **I. - Schlussbestimmungen, Anwendbares Recht**

**Art. 19.** Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften, wie abgeändert.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung wird im Kalenderjahr 2007 stattfinden.

*Zeichnung und Einzahlung der Aktien*

Die Gründer haben die auszugebenden Aktien wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft FIDUX TRUST COMPANY LIMITED, vorbezeichnet, neunhundertneundneunzig Aktien	999
2. Die Gesellschaft FIDUSERV LIMITED, vorbezeichnet, eine Aktie .....	1
Total: eintausend Aktien .....	1.000

Alle Aktien wurden voll in bar einbezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

*Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, erfüllt sind.

*Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro.

*Ausserordentliche Hauptversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, die das gesamte Kapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, zusammengefunden. Nachdem die Gültigkeit der Zusammensetzung nachgeprüft wurde, hat die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf (5) festgelegt. Die Zahl der Rechnungsprüfer wird auf einen (1) festgelegt.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
  - a. Frau Brigitte Hilfiker-Reicho, Wirtschaftsfachfrau, geboren am 8. Oktober 1973 in Leoben, Oesterreich, wohnhaft in Boeschenmahdstrasse 25, A-6800 Feldkirch, Oesterreich;
  - b. Mag. Christian Jenny, Jurist/Treuhänder, geboren am 12. Mai 1969 in Lustenau, Oesterreich, wohnhaft in Hasenfeldstrasse 28B, A-6890 Lustenau, Oesterreich;
  - c. Dr. Dietmar Loretz, Jurist, geboren am 5. Dezember 1965 in Bludenz, Oesterreich, wohnhaft in Rheinstrasse 206, A-6800 Feldkirch, Oesterreich;
  - d. Herr Peter Meyer, Wirtschaftsfachmann, geboren am 28. Mai 1958 in Obersiggenthal, Schweiz, wohnhaft in Feldstrasse 68, FL-9495 Triesen, Liechtenstein;
  - e. Herr Michael Weder, Buchhalter, geboren am 6. Februar 1971 in Oberriet, Schweiz, wohnhaft in Neudorfstrasse 13, CH-9463 Oberriet, Schweiz.

3. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxemburg B 58.545, mit Sitz in 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

4. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxemburg.

5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der Hauptversammlung die über die jährliche Konten im 31. Dezember 2006 entscheidet oder zu dem von der Hauptversammlung beschlossenen Zeitpunkt.

6. Gemäß Artikel 60 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften bestimmend, wie abgeändert, ermächtigt die Hauptversammlung den Verwaltungsrat, einem oder mehreren seiner Mitglieder die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber zu übertragen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2006, vol. 535, fol. 64, case 11. – Reçu 1.000 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 22. Februar 2006.

J. Seckler.

(019688/231/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**S.T.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. S.T.A., S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 104.394.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40313 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 février 2006.

J. Elvinger

*Notaire*

(019421/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**BRISTOL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: USD 72.186.720,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
 R. C. Luxembourg B 86.970.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2006*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Alberto Martin, directeur, né le 7 avril 1961 à Madrid, Espagne, demeurant à Principe de Vergara, 136, 28002 Madrid, Espagne, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et de nommer M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187, gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4972 Dippach;

- M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187;

- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1956 à Uccle, Belgique, demeurant au 51, rue d'Oetrange, L-5360 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03970. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019380/280/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**MILI MALO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4777 Pétange, 1, allée des Romains.  
 R. C. Luxembourg B 114.400.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Madame Virginie Di Lorenzo, indépendante, né à Mont-Saint-Martin (France), le 14 juin 1966, demeurant à F-54720 Lexy, 9, rue des Tilleuls.

2.- Monsieur Jean-Marie Albertinelli, sans profession, né à Trieux (France), le 21 mai 1960, demeurant à F-54720 Lexy, 9, rue des Tilleuls.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MILI MALO, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers, le commerce de vêtements, d'articles de confection et de prêt-à-porter, d'accessoires et de tous articles relatifs à la mode.

La société peut également être intermédiaire commercial dans tous les domaines non réglementés spécialement à cet effet.

Elle peut acquérir, exploiter et concéder tous brevets, licences ou marques relatifs à son objet social.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut également s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription et de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet social serait analogue ou connexe au sien ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 8.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 9.** Entre associés les parts sociales sont librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

**Art. 12.** Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Virginie Di Lorenzo, préqualifiée, cent parts sociales . . . . .	100
2) Monsieur Jean-Marie Albertinelli, préqualifié, quatre cents parts sociales. . . . .	<u>400</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Déclaration pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Jean-Marie Albertinelli et Madame Virginie Di Lorenzo.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Virginie Di Lorenzo, préqualifiée, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Monsieur Jean-Marie Albertinelli, préqualifié, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-4777 Pétange, 1, allée des Romains.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. Di Lorenzo, J.-M. Albertinelli, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 février 2006, vol. 435, fol. 8, case 10. – Reçu 12.500 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 février 2006.

A. Weber.

(019865/236/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 99.404.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg section B number 99.404, incorporated by deed on the 20th of February 2004, published in the Mémorial on the 22nd of April 2004 number 427.

The meeting is presided by Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and a proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 258.187 (two hundred fifty-eight thousand one hundred eighty-seven) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 20,854,850.- (twenty million eight hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 6,454,675.- (six million four hundred and fifty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) to the amount of EUR 27.309.525.- (twenty-seven million three hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euro) by the issue of 834.194 (eight hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to be paid by contribution in kind.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution of a waiver by the sole member of an unquestioned claim existing against EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

3.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partner unanimously decides what follows:

*First resolution*

The sole member decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 20,854,850.- (twenty million eight hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 6,454,675.- (six million four hundred and fifty-four thousand six hundred and seventy-five Euro) to EUR 27,309,525.- (twenty-seven million three hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euro) by the issue of 834,194 (eight hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to be subscribed and fully paid up by waiver by the sole member of an unquestioned claim, existing against EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Second resolution*

The meeting decides to admit to the subscription of the 834.194 (eight hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four) new shares, the sole partner: the company EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

*Intervention - Subscription - Payment*

Furthermore intervenes the aforementioned EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., here represented by Mr Hubert Janssen, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy;

which declares to subscribe the 834,194 (eight hundred and thirty-four thousand one hundred and ninety-four) new shares and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., the claim being waived up to EUR 20,854,850.- (twenty million eight hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty Euro).

The sole member declares that this contribution in kind really exists and that its value is at least equal to the amount of the increase of capital.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a copy of the third quarter accounts of EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

*Manager's intervention*

Thereupon intervenes Jan Rottiers, Alain Lam and David De Marco, managers of EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the contributee), here represented by Hubert Janssen, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibilities, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, Jan Rottiers, Alain Lam and David De Marco expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 21,309,525.- (twenty-seven million three hundred and nine thousand five hundred and twenty-five Euro), represented by 1,092,381 (one million ninety-two thousand three hundred and eighty-one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two hundred and twenty thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, he signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 99.404, constituée suivant acte reçu le 20 février 2004, publié au Mémorail C numéro 427 du 22 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 258.187 (eux cent cinquante mille cent quatre-vingt-sept) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.854.850,- (vingt millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.454.675,- six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent soixante-quinze euros) à EUR 27.309.525,- (vingt-sept millions trois cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 834.194 (huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, par apport en nature

2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les parts sociales nouvelles par contribution en nature d'une créance sur EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

2.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ceci exposé, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 20.854.850,- (vingt millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 6.454.675,- six millions quatre cent cinquante-quatre mille six cent soixante-quinze euros) à EUR 27.309.525,- (vingt-sept millions trois cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 834.194 (huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. au profit de l'associé unique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 834.194 (huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze) parts sociales nouvelles, l'associé unique: EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

*Intervention - Souscription - Libération*

Intervient ensuite aux présentes, EHI LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, ici représenté par Hubert Janssen, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 834.194 (huit cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-quatorze) parts nouvelles et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une partie de créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 20.854.850,- (vingt millions huit cent cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros).

L'associé unique déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société au troisième trimestre.

*Intervention des Gérants*

Sont alors intervenus Jan Rottiers, Alain Lam et David De Marco, gérants de la société EHI INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l. (receveur), ici représentés par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Jan Rottiers, Alain Lam et David De Marco, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, et confirment la validité des souscription et libération.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 27.309.525,- (vingt-sept millions trois cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros), divisé en 1.092.381 (un million quatre-vingt-douze mille trois cent quatre-vingt une) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent vingt mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, vol. 151S, fol. 71, case 10. – Reçu 208.548,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

J. Elvinger.

(020045/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2132 Luxembourg, 10, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 105.888.

In the year two thousand and six, on the third day of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There was held an extraordinary General meeting of the shareholders of GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A. («the Company»), having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on December 8, 2004, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 105.888, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 147, on February 17, 2005.

The meeting is opened at 2 p.m. at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, under the chair of Mrs Myriam Moulla, maître en droit, with professional address at Luxembourg,

who appointed as secretary Mr Edouard d'Anterrockes, maître en droit, with professional address at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claire De Boeck, maître en droit, with professional address at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the meeting is the following:

Restatement of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the following amendments:

1. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation in order to add after the third paragraph a new fourth last paragraph which will read as follows:

In accordance with Article 5 of the Securitisation Law, the board of directors is entitled to establish one or more compartments corresponding each to a separate portfolio of assets and liabilities (hereinafter the «Compartment(s)').

Such Compartments are treated as separate entities and operate independently, each portfolio of assets being for the exclusive benefit of the relevant Compartment. A purchase of shares relating to one particular Compartment does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Compartment. The net proceeds from the subscription to each Compartment are invested in the specific portfolio of assets constituting that Compartment. With regard to third parties, each Compartment will be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.

2. Amendment of the sixth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

The redemption price of the shares (the «Redemption Price») is calculated by the board of directors or by such person appointed by the board of directors on the basis of the net asset value of the shares of the relevant Compartment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

3. Amendment of the seventh paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

The net asset value of the shares of the relevant Compartment shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company attributable to that Compartment, being the fair market value of the underlying assets of the Company less the liabilities attached to that Company and attributable to that Compartment at close of business on that day, by the number of shares of the relevant Compartment then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Company attributable to the relevant Compartment may be further defined on such other basis as the board of directors determines to be fair and reasonable.

4. Amendment of the ninth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the relevant Compartment to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of the shares of the relevant Compartment shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

5. Amendment of the articles of incorporation in order to add after the last paragraph of Article 7 a new Article which will read as follows:

**Art. 7bis.- General Meetings of the Shareholders in a Compartment.** The holders of the shares issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The provisions of Article 7, paragraphs 2, 4, 5 and 7 shall apply to such general meetings.

6. Amendment of the articles of incorporation in order to add after the last paragraph of Article 18 a new Article which will read as follows:

**Art. 18bis.- Liquidation of a Compartment.** The liquidation of a Compartment will not affect the status of any other Compartment nor of the Company in general.

Miscellaneous

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the shareholders have been duly informed of the Agenda as it appears from the proxies duly executed by each of them.

IV. That, according to the attendance list, out of 24,800 shares in issue, 24,800 shares are present or represented.

V. That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting.

VI. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to amend Article 5 of the articles of incorporation in order to add after the third paragraph a new fourth last paragraph which will read as follows:

«In accordance with Article 5 of the Securitisation Law, the board of directors is entitled to establish one or more compartments corresponding each to a separate portfolio of assets and liabilities (hereinafter the «Compartment(s)»).

Such Compartments are treated as separate entities and operate independently, each portfolio of assets being for the exclusive benefit of the relevant Compartment. A purchase of shares relating to one particular Compartment does not give the holder of such Shares any rights with respect to any other Compartment. The net proceeds from the subscription to each Compartment are invested in the specific portfolio of assets constituting that Compartment. With regard to third parties, each Compartment will be exclusively responsible for all liabilities attributable to it.»

*Second resolution*

The General Meeting decides to amend the sixth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The redemption price of the shares (the «Redemption Price») is calculated by the board of directors or by such person appointed by the board of directors on the basis of the net asset value of the shares of the relevant Compartment. The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.»

*Third resolution*

The General Meeting decides to amend the seventh paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The net asset value of the shares of the relevant Compartment shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company attributable to that Compartment, being the fair market value of the underlying assets of the Company less the liabilities attached to that Company and attributable to that Compartment at close of business on that day, by the number of shares of the relevant Compartment then issued at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Company attributable to the relevant Compartment may be further defined on such other basis as the board of directors determines to be fair and reasonable.»

*Fourth resolution*

The General Meeting decides to amend the ninth paragraph of Article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the relevant Compartment to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of the shares of the relevant Compartment shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.»

*Fifth resolution*

The General Meeting decides to amend the articles of incorporation in order to add after the last paragraph of Article 7 a new Article which will read as follows:

«**Art. 7bis.- General Meetings of the Shareholders in a Compartment.** The holders of the shares issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

The provisions of Article 7, paragraphs 2, 4, 5 and 7 shall apply to such general meetings.»

*Sixth resolution*

The general meeting decides to amend the articles of incorporation in order to add after the last paragraph of Article 18 a new Article which will read as follows:

«**Art. 18bis.- Liquidation of a Compartment.** The liquidation of a Compartment will not affect the status of any other Compartment nor of the Company in general.»

*Estimation of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at EUR 900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trois février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLOBALLY DIVERSIFIED INVESTMENTS S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch en date du 8 décembre 2004 enregistrée sous le numéro B 105.888, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 147 du 17 février 2005.

L'assemblée est ouverte à 14 heures au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg, sous la présidence de Madame Myriam Moulla, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Edouard d'Anterroches, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Claire De Boeck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant constitué, le président demande au notaire d'établir que:

I. L'ordre du jour est le suivant:

Modification des statuts de la Société afin d'y introduire les dispositions suivantes:

1. Modification de l'Article 5 des statuts afin d'y ajouter, après le troisième paragraphe, un nouveau paragraphe quatre rédigé ainsi:

Conformément à l'article 5 de la loi relative à la titrisation, le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à un Portefeuille distinct d'avoirs et d'engagements (ci-après un «Compartiment»).

Ces Compartiments sont traités comme des entités séparées et opèrent de manière indépendante les uns des autres, chaque portefeuille d'actifs ne bénéficiant qu'au Compartiment concerné. La souscription d'actions émises par un Compartiment ne donne, à l'actionnaire en question, aucun droit vis-à-vis des autres Compartiments. Le produit résultant des souscriptions dans un Compartiment donné sera investi dans un portefeuille d'actifs spécifique qui constitue ce Compartiment. A l'égard des tiers, chaque Compartiment sera responsable exclusivement des engagements qui lui sont imputables.

2. Modification du sixième paragraphe de l'Article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

Le prix de rachat des Actions (le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil d'administration sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment concerné. Le Prix de Rachat peut être versé soit sous forme de paiement en liquide, soit sous forme de paiement en nature, soit sous forme de paiement pour partie en liquide et pour partie en nature.

3. Modification du septième paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment doit être exprimée par action et déterminée lors de chaque jour d'évaluation en divisant les actifs nets de la Société afférents à ce Compartiment, ces actifs nets correspondant à la valeur de marché, lors de la clôture de ce jour d'évaluation, des actifs de la Société moins les dettes de cette Société et qui sont afférents au Compartiment, par le nombre d'actions du Compartiment en circulation lors de cette clôture. La valeur intrinsèque des actifs sous-jacents de la Société afférents au Compartiment pertinent peut également être déterminée sur d'autres bases que le conseil d'administration estime justes et raisonnables.

4. Modification du neuvième paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, un avis écrit doit être adressé par lettre recommandée ou via un transporteur international reconnu à chaque détenteur d'actions nominatives du Compartiment afin d'être rachetées, à l'adresse de l'actionnaire telle qu'elle figure sur le registre des actionnaires de la Société, en lui indiquant le nombre d'actions qui doivent être rachetées, en lui précisant la date et le Prix de Rachat ainsi que les procédures à suivre pour soumettre les actions au rachat par la Société (cet avis est ci-après appelé l' 'Avis de Rachat»). Le Prix de Rachat des actions du Compartiment concerné est versé à la personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires en tant que propriétaire desdites actions sur le compte en banque indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date du rachat.

5. Modification des statuts afin d'y insérer après le dernier paragraphe de l'Article 7 un nouvel Article qui sera rédigé comme suit:

**Art. 7bis.- Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment.** Les détenteurs d'actions émises par un Compartiment peuvent tenir des assemblées générales afin de statuer sur des questions qui ont trait exclusivement à ce Compartiment.

Les stipulations de l'Article 7, paragraphes 2, 4, 5 et 7 s'appliquent à ces Assemblées Générales.

6. Modification des statuts afin d'y insérer après le dernier paragraphe de l'Article 18 un nouvel Article qui sera rédigé comme suit:

**Art. 18bis.- Liquidation d'un Compartiment.** La liquidation d'un Compartiment n'affectera ni la situation des autres Compartiments ni celle de la Société en général.

Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Les actionnaires ont eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que l'attestent les procurations signées par chacun d'eux.

IV. Il apparaît, selon la liste de présence que sur les 24.800 actions en circulation, 24.800 actions sont présentes ou représentées.

V. Le quorum requis par la législation est présent ou représenté à la présente assemblée.

VI. En conséquence, la présente assemblée peut valablement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale (ci-après «Assemblée Générale») prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 5 des statuts afin d'y ajouter, après le troisième paragraphe, un nouveau paragraphe quatre rédigé ainsi:

«Conformément à l'article 5 de la loi relative à la titrisation, le conseil d'administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à un Portefeuille distinct d'avoirs et d'engagements (ci-après un «Compartiment»).

Ces Compartiments sont traités comme des entités séparées et opèrent de manière indépendante les uns des autres, chaque portefeuille d'actifs ne bénéficiant qu'au Compartiment concerné. La souscription d'actions émises par un Compartiment ne donne, à l'actionnaire en question, aucun droit vis-à-vis des autres Compartiments. Le produit résultant des souscriptions dans un Compartiment donné sera investi dans un portefeuille d'actifs spécifique qui constitue ce Compartiment. A l'égard des tiers, chaque Compartiment sera responsable exclusivement des engagements qui lui sont imputables.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le sixième paragraphe de l'Article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

«Le prix de rachat des Actions (le «Prix de Rachat») est calculé par le conseil d'administration ou par toute personne désignée par le conseil d'administration sur la base de la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment concerné. Le Prix de Rachat peut être versé soit sous forme de paiement en liquide, soit sous forme de paiement en nature, soit sous forme de paiement pour partie en liquide et pour partie en nature.»

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le septième paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

«La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment doit être exprimée par action et déterminée lors de chaque jour d'évaluation en divisant les actifs nets de la Société afférents à ce Compartiment, ces actifs nets correspondant à la valeur de marché, lors de la clôture de ce jour d'évaluation, des actifs de la Société moins les dettes de cette Société et qui sont afférents au Compartiment, par le nombre d'actions du Compartiment en circulation lors de cette clôture. La valeur intrinsèque des actifs sous-jacents de la Société afférents au Compartiment pertinent peut également être déterminée sur d'autres bases que le conseil d'administration estime justes et raisonnables.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le neuvième paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera rédigé comme suit:

«Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, un avis écrit doit être adressé par lettre recommandée ou via un transporteur international reconnu à chaque détenteur d'actions nominatives du Compartiment afin d'être rachetées, à l'adresse de l'actionnaire telle qu'elle figure sur le registre des actionnaires de la Société, en lui indiquant le nombre d'actions qui doivent être rachetées, en lui précisant la date et le Prix de Rachat ainsi que les procédures à suivre pour soumettre les actions au rachat par la Société (cet avis est ci-après appelé l'«Avis de Rachat»). Le Prix de Rachat des actions du Compartiment concerné est versé à la personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires en tant que propriétaire desdites actions sur le compte en banque indiqué par cet actionnaire à la Société avant la date du rachat.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts afin d'y insérer après le dernier paragraphe de l'Article 7 un nouvel Article qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 7bis.- Assemblée Générale des Actionnaires d'un Compartiment.** Les détenteurs d'actions émises par un Compartiment peuvent tenir des assemblées générales afin de statuer sur des questions qui ont trait exclusivement à ce Compartiment.

Les stipulations de l'Article 7, paragraphes 2, 4, 5 et 7 s'appliquent à ces Assemblées Générales.»

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts afin d'y insérer après le dernier paragraphe de l'Article 18 un nouvel Article qui sera rédigé comme suit:

«**Art. 18bis.- Liquidation d'un Compartiment.** La liquidation d'un Compartiment n'affectera ni la situation des autres Compartiments ni celle de la Société en général.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à EUR 900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Moulla, E. d'Anterroches, C. De Boeck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 février 2006, vol. 435, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2006.

H. Hellinckx.

(019939/242/264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**FIDUCIAIRE BKML, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 114.453.

—

STATUTS

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Kassa-Kassa Bokomba, expert-comptable, né à Bolobo (Congo - R.D.C.), le 1<sup>er</sup> février 1959, demeurant à L-8281 Kehlen, 9, Juddegaas;

2. Madame Tshingombe Mpaka, épouse Bokomba, née à Matadi (Congo - R.D.C.), le 30 octobre 1968, administrateur de sociétés, demeurant à L-8281 Kehlen, 9, Juddegaas;

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après créées, une société sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de FIDUCIAIRE BKML, S.à r.l.

**Art. 2. Siège social.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet l'exercice de toute activité professionnelle relevant de l'expertise comptable et fiscale qui consiste à organiser, à apprécier et à redresser les comptabilités et comptes de toute nature, à établir les bilans et analyser, par des procédés de technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, financiers et fiscaux.

La société a également pour objet l'activité de domiciliation de sociétés ainsi que la prestation de tous les services découlant de cette activité.

D'une manière générale, la société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières ou financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits ou toutes activités généralement quelconques de nature à favoriser la réalisation ou le développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre II.- Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** La société a un capital souscrit de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq) chacune.

**Art. 6. Cession de parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### Titre III.- Administration

**Art. 8. Gérance.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts détenues. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives, y compris celles relatives au changement des statuts, sont valablement prises à la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### Titre IV.- Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

**Art. 10. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11. Bilan.** Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut en prendre connaissance au siège de la société.

**Art. 12. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

### Titre V.- Dissolution, Liquidation

**Art. 13. Dissolution, Liquidation.** En cas de liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments. Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et passifs de la société.

L'actif net sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la société.

### Titre VI.- Loi applicable

**Art. 14. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 100 parts comme suit:

1.- Kassa-Kassa Bokomba . . . . .	95 parts sociales
2.- Tshingombe Mpaka . . . . .	5 parts sociales
Total . . . . .	100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille deux cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société avec pouvoir individuel de signature et pour une durée indéterminée: Monsieur Bokomba, prénommé.

2.- Le siège social est établi à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire.

Signé: K.-K. Bokomba, T. Mpaka-Bokomba, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2006, vol. 152S, fol. 25, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

J. Elvinger.

(020466/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**VITHEO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.  
R. C. Luxembourg B 100.530.

L'an deux mille six, le dix février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Jean-Albert Theobald, responsable technique, demeurant à L-8392 Nospelt, 12, rue de Simmerschmelz, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle VITHEO IMMOBILIERE, S.à r.l., avec siège social à L-8392 Nospelt, 12, rue de Simmerschmelz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 100.530, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 647 du 24 juin 2004,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-8392 Nospelt, 12, rue de Simmerschmelz, à L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.

En conséquence, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Kehlen.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-A. Theobald, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 15 février 2006, vol. 435, fol. 8, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 février 2006.

A. Weber.

(019978/236/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**VITHEO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 6, rue de Kopstal.  
R. C. Luxembourg B 100.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(019979/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**EURODATEX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 38B, route de Trèves.  
H. R. Luxemburg B 79.698.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung EURODATEX, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz zu L-6793 Grevenmacher, 38B, route de Trèves, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte mit dem damaligen Amtssitz zu Ettelbrück am 21. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Seite 27.478 des Jahres 2001, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 79.698, hier vertreten durch ihre alleinige Teilhaberin die Gesellschaft amerikanischen Rechts AMERINVEST CORP. mit Sitz in Wilmington (Delaware, USA), 2711 Centerville Road, Suite 400, eingetragen im Office of Secretary of State, State of Delaware, Division of Corporations, am 5. Dezember 2000, Nummer 001607071-3323123, welche Gesellschaft, hier vertreten durch ihren zeichnungsberechtigten Geschäftsführer, Herrn Bernd Alban Pelzer, Freiberufler, wohnhaft zu L-6793 Grevenmacher, 38B, route de Trèves, sich zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung konstituiert hat und einstimmig, und laut entsprechender Tagesordnung, die Anpassung des nachfolgenden Artikels der Gesellschaftssatzung beschlossen hat:

«**Art. 8.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Der oder die von der Generalversammlung ernannten Geschäftsführer können ihre Befugnisse ganz oder teilweise delegieren, bleiben aber für diese delegierten Befugnisse gemäss den einschlägigen Gesetzestexten haftbar.»

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B.A. Pelzer, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 16 décembre 2005, vol. 616, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 27. Dezember 2005.

P. Probst.

(900304.2/4917/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 janvier 2006.

### **THEWIX RADIOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.

R. C. Luxembourg B 92.870.

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme THEWIX RADIOLOGY S.A., avec siège social à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers,

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 490 du 7 mai 2003,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Tilkin, administrateur de société, demeurant à B-4452 Juprelle (Belgique), 680, Chaussée de Tongres.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à L-7732 Colmar-Berg, 4, rue Leseberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Wanten, employé, demeurant à B-3800 Saint-Trond (Belgique), Gippershovenstraat, 119.

#### *Composition de l'assemblée*

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transfert du siège social à L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-9175 Niederfeulen, 17C, rue de la Fail, et par conséquence de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Niederfeulen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de quatre cents (400) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Tilkin, M. Kirsch, L. Wanten, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2006, vol. 618, fol. 10, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 février 2006.

F. Unsen.

(912092/234/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

45675

**PGMI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.  
R. C. Luxembourg B 105.674.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005*

Il a été décidé, entre autres:  
- de renouveler pour un terme de six ans le mandat des administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011, soit:  
Monsieur José Noé, ingénieur commercial, demeurant à B-4430 Ans, 229, rue de l'Yser, administrateur-délégué;  
Monsieur Maurice Léonard, employé privé, demeurant à B-6672 Gouvy, Beho 31, administrateur;  
Monsieur Jean-François Heyen, employé privé, demeurant à B-4970 Stavelot, rue de Malmedy, 42, administrateur;  
- de renouveler pour un terme de six ans le mandat du Commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011, soit la société à responsabilité limitée FN-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 144, route de Stavelot à L-9991 Weiswampach.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 23 janvier 2006.  
Pour PGMI S.A., Société Anonyme  
FIDUNORD, S.à r.l.  
Signature  
Enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2006, réf. DSO-BM00288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(910695/667/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

**PGMI S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.  
R. C. Luxembourg B 105.674.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 25 janvier 2006, réf. DSO-BM00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Hosingen, le 30 janvier 2006.  
FIDUNORD, S.à r.l.  
Signature  
(910692/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

**ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG SNC, Société en nom collectif.**  
**Capital social: EUR 497.172.375,-.**  
Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.772.

*Extrait des résolutions prises par L'Assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2006*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Alberto Martin, directeur, né le 7 avril 1961 à Madrid, Espagne, demeurant à Principe de Vergara, 136, 28002 Madrid, Espagne, de son mandat de gérant de type B de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et de nommer M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187, gérant de type B de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:  
- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, gérant de type A;  
- M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187, gérant de type B;  
- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1956 à Uccle, Belgique, demeurant au 51, rue d'Oetrange, L-5360 Luxembourg, gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019385/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45676

**ARTS & BOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9638 Pommerloch, 16A, Bastnicherstrooss.  
R. C. Luxembourg B 109.092.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005*

L'Assemblée a décidé, entre autres, de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs et du Commissaire, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011, soit:

- Monsieur Georges Reckinger, maître-menuisier, demeurant à L-9672 Niederwampach, Maison 45, administrateur-délégué;
  - Monsieur Adolphe Marchal, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à B-6780 Messancy, rue de la Halte, Turpange 58/1, administrateur;
  - La société anonyme COURTAGÉ BOIS S.A. avec siège social à L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot, administrateur;
  - Monsieur Erwin Schröder, adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, Commissaire.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 janvier 2006.

*Pour ARTS & BOIS S.A., Société Anonyme*

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00138. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(910696/667/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 janvier 2006.

**PARNU ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 105.163.

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme PARNU ESTATE S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 105.163, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 331 du 14 avril 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Christelle Moline, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Dawn Shand, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les mille (1.000) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Simon Baker, expert-comptable, né à Elgin (Grande-Bretagne), le 26 décembre 1955, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.  
Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société CARDINAL TRUSTEES LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 3827, comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Duc, Ch. Moline, D. Shand, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 21 février 2006, vol. 435, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 février 2006.

A. Weber.

(019982/236/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**VICE-VERSA A.G., Société Anonyme,  
(anc. FOOD CONCEPT SCHMIDT A.G.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 46, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 105.403.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Heinerscheid, le 18 janvier 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(912085/667/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**MARLON S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. MARLON HOLDING S.A.H.).**

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
H. R. Luxemburg B 91.586.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Holdinggesellschaft MARLON HOLDING S.A.H., mit Sitz zu Diekirch, R.C.S.L. Nummer B 91.586, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch, am 11. Oktober 2002, veröffentlicht im Mémorial C Blatt 83.290 von 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu Siebenaler.

Der Vorsitzende wählt zum Schriftführer Herrn Stefaan Van Bruwaene, Privatbeamter, wohnhaft zu Stockem.

Die Versammlung wählt zur Stimmenprüferin Dame Cindy Counhaye, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-Messancy.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, den Schriftführer, die Stimmenprüferin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtsgültig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

- Abänderung des Gesellschaftszwecks und somit Streichung und Ersetzung des zweiten Artikels der Statuten.

- Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft und somit Abänderung des ersten Abschnitts der ersten Artikels der Statuten.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluß*

Die Versammlung beschliesst, den bestehenden Gesellschaftszweck zu streichen und durch den der Soparfi zu ersetzen. Dementsprechend erhält Artikel 2 der Statuten folgenden Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft sind jegliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in gleich welcher Form an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Guthaben namentlich zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios benutzen, das sich aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Art und sonstigen Rechten, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, zusammensetzt, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder sonstwie sämtliche Wertpapiere und Patente und sonstigen Rechte, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, erwerben, diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern und diese Geschäfte und Patente verwerten lassen.

Sie kann Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfeleistungen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und alle Geschäfte gleichwelcher Art, ob Handels-, Industrie- und Finanzgeschäfte, sowohl im Zusammenhang mit beweglichen als auch mit unbeweglichen Gütern tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen zu fördern vermögen.»

*Zweiter und letzter Beschluß*

Die Versammlung beschliesst, die Bezeichnung holding im Gesellschaftsnamen zu streichen. Demgemäss erhält Artikel 1, Abschnitt 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:

«Unter der Bezeichnung MARLON S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.»

*Kosten und Gebühren*

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf neunhundertfünfundzwanzig (925,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, S. Van Bruwaene, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 31. Januar 2006.

U. Tholl.

(912094/232/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**MARLON S.A., Société Anonyme,**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 91.586.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 décembre 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

U. Tholl.

(912098/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**TOMALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.867.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Madame Monique De Sousa, administrateur de sociétés, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Charlepont le 9 décembre 2005.

Laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée TOMALI, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 109.867,  
- qu'elle a un capital de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille euros (4.000,- EUR) chacune,

- que la comparante est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée TOMALI S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparant représentée a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la répartition du capital social. Dorénavant le capital social sera exprimé par des parts d'une valeur nominale de mille (1.000,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à quatre-cent dix mille euros (410.000,- EUR) moyennant un apport en nature de mille (1.000) parts de la société EURL JLH CONSULTING, avec siège social à F-60170 Carlepoint, 665, route de Bailly, inscrite au R.C.S. Compiègne sous le numéro B 481.637.270 - numéro SIRET 481 637 270 00010.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'admettre l'apport de mille parts (1.000) de la société de droit français EURL JLH CONSULTING, précitée, à souscrire par Monsieur Jean-Luc Heberle, gérant de sociétés, demeurant à 685, route Bailly, F-60170 Carlepoint, ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Charlepoint le 9 décembre 2005.

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

*Souscription et libération*

Ensuite Monsieur Jean-Luc Heberle, prédésigné, ici représentée comme dit ci-dessus, déclaré souscrire dix (10) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en nature de 1000 (mille) parts de la société de droit français EURL JLH CONSULTING, avec siège social à 665, route Bailly, F-60170 Carlepoint, dont Monsieur Heberle est l'actionnaire unique.

*Quatrième résolution*

Les deux associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La capital social est fixé à quatre cent dix mille euros (410.000,- EUR), divisé en quatre cent dix (410) parts de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 janvier 2006, vol. 319, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 janvier 2006.

A. Holtz.

(900368.3/2724/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

**TOMALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 janvier 2006.

A. Holtz.

(900369.3/2724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.

**CMP - CHEMICAL AND METALLURGICAL PRODUCTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. PLATINUM PALLADIUM GROUP S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 96.355.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 janvier 2006 que:

1. Monsieur Claudio Massa, Monsieur Angelo De Rocco et Monsieur Enrico Sestili ont démissionné en tant qu'administrateurs de la société avec effet rétroactif au 19 septembre 2005.

2. Monsieur Jan Rottiers, employé, de nationalité belge, né à Naples (Italie) le 31 octobre 1964, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (G.-D. de Luxembourg) Monsieur George Deitz, Administrateur de sociétés, de nationalité luxembourgeoise, né au Luxembourg (G.-D. de Luxembourg) le 8 juin 1958, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur Alexander Kononov, né à Benderi (ex URSS) le 14 mars 1955, demeurant à San Bonifacio (Italie) ont été nommés administrateurs avec effet rétroactif au 19 septembre 2005. Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en l'an 2010.

3. Monsieur Enrico Sestili a démissionné de son poste d'administrateur-délégué avec effet rétroactif au 19 septembre 2005.

4. Monsieur Claudio Massa a démissionné de son poste de président du Conseil d'administration avec effet rétroactif an 19 septembre 2005.

5. Monsieur Alexander Kononov, né à Benderi (République de Moldavie) le 14 mars 1955, demeurant à Via Petrarca 12/D, 37047 San Bonifacio (Italie) a été nommé administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration avec effet rétroactif au 19 septembre 2005. Le mandat du nouvel administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire que se tiendra en l'an 2010.

6. Le siège social de la société a été transféré du 3, boulevard de la Foire, Luxembourg au 560 A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019292/727/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**NORDIC CABLE HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 114.065.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019433/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**SECINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 87.357.

L'an deux mille six, le seize février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SECINVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.357 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juillet 2002, numéro 1129.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 6 janvier 2004, numéro 12.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, lequel exercera également les fonctions de scrutateur.

Le président désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui prendra la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

2. Déclarer que les actionnaires souhaitent que cette modification prenne effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et donne à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclaration*

L'assemblée entend donner effet à la résolution qui précède au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, vol. 27CS, fol. 63, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2006.

P. Bettingen.

(020392/202/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 93.207.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme holding LEIKA-INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 93.207,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 4 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 683 du 5 décembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2002 dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 1271 du 2 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé, demeurant à Siebenaler qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Augmentation du capital pour le porter de son montant actuel soit trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune à cent dix mille (EUR 110.000,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-huit (EUR 88,-) euros chacune, avec modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'augmenter le capital, à concurrence de soixante-dix-huit mille sept cent cinquante (EUR 78.750,-) euros, pour le porter de son montant actuel soit trente et un mille deux cent cinquante (EUR 31.250,-) euros à cent dix mille (EUR 110.000,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-huit (EUR 88,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par incorporation des réserves libres de la société, ainsi que cela résulte du bilan au 30 novembre 2005.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent dix mille (EUR 110.000,-) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de quatre-vingt-huit (EUR 88,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille (EUR 1.000,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, Ch. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

U. Tholl.

(912118/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**LEIKA-INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 93.207.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 décembre 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

U. Tholl.

(912120/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**NOUVELLES ASSURANCES - SOCIETE DE COURTAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 124, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 96.640.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2006, réf. DSO-BM00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 1<sup>er</sup> février 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(912112/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

---

**F.E.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Z.I. Lentzweiler-Eselborn.  
R. C. Luxembourg B 93.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 31 janvier 2006, réf. DSO-BM00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lentzweiler, le 1<sup>er</sup> février 2006.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(912129/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

---

**BADIC COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.  
R. C. Luxembourg B 102.522.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2006, réf. DSO-BM00219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2006.

Signature.

(912396/826/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

---

**ALLIED DOMEQ STADTHOFSTRASSE B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-.**

Siège social: Breda (Pays-Bas).

Siège de direction effective: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 71.543.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 février 2006*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Alberto Martin, directeur, né le 7 avril 1961 à Madrid, Espagne, demeurant à Principe de Vergara, 136, 28002 Madrid, Espagne, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et de nommer M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187, gérant de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume-Uni), demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4972 Dippach;

- M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, avenue Jupiter 187;

- M. Jacquot Schwertzer, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1956 à Uccle, Belgique, demeurant au 51, rue d'Oetrange, L-5360 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019393/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**ORDTECH INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 104.731.

L'an deux mille six, le douze janvier.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Yiannis Kavaratzis, administrateur de société, né à Tripolis (GR) le 7 septembre 1959, demeurant à 1A, Kalavryton Neo Psychiko 15451 - Athènes - Grèce,

ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 28 décembre 2005.

2) Madame Theodora Maniatis, administrateur de sociétés, née le 1<sup>er</sup> mai 1968 à Kinshasa (Congo) demeurant à 1A, Kalavryton Neo Psychiko 15451 - Athènes - Grèce,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Athènes, le 28 décembre 2005.

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société ORDTECH INDUSTRIES, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 205 du 8 mars 2005,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 104.731,

- qu'elle a un capital de cinquante mille euros (50.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent quatre-vingt euros (500,- EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée ORDTECH INDUSTRIES S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants représentés ont requis le notaire instrumentant d'acter leur décision sur l'ordre du jour:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer, au 31 décembre 2005, le siège de la société de Wiltz à GR-22100 Arkadia, Tripolis, 25, Dimitrakopoulou, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi en Grèce.»

La société cessera toute activité à partir du sol luxembourgeois, et n'aura plus de siège social ni d'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle ne relèvera plus du droit des sociétés luxembourgeois mais bien du droit du pays dans lequel elle a dorénavant établi son siège principal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 janvier 2006, vol. 319, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 janvier 2006.

A. Holtz.

(900345.3/2724/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 janvier 2006.

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019436/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45685

**DIAMOND MARITIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 113.049.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 janvier 2006*

Il résulte du procès-verbal de ladite Assemblée Générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'Assemblée a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer à Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, l'administration journalière de la société sous sa seule signature conformément aux articles 11 et 12 des statuts de la société.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 janvier 2006*

Il résulte du procès-verbal dudit Conseil d'Administration qu'à l'unanimité des voix, le Conseil a décidé de déléguer à Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, l'administration journalière de la société sous sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extraits conformes

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, réf. LSO-BN01977. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(019291/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**METRECO SEAWAYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 70.566.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 5 août 2005 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Raymond Van Herck, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 15 août 2005.

2. Monsieur Bart Van Der Haegen, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 15 août 2005 en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

METRECO SEAWAYS S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04851. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(019294/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**TRANSPORTS BOIS SKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 43, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 98.851.

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TRANSPORTS BOIS SKA S.A., ayant son siège social à Troisvierges, 43, Grand-rue,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 62 du 11 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial C numéro 700 du 15 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Ska, gérant de société, demeurant à B-4970 Stavelot, 24, rue Basse Levée, qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katrin Hansen, employée privée, demeurant à B-Saint-Vith.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les huit mille (8.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Augmentation du capital avec création corrélative de seize mille trois cents (16.300) actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de deux cent mille (EUR 200.000,-) euros à six cent sept mille cinq cents (EUR 607.500,-) euros, représenté par vingt-quatre mille trois cents (24.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, et modification afférente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent sept mille cinq cents (EUR 407.500,-) euros, avec création corrélative de seize mille trois cents (16.300) actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations, pour le porter de son montant actuel, soit deux cent mille (EUR 200.000,-) euros représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune à six cent sept mille cinq cents (EUR 607.500,-) euros, représenté par vingt-quatre mille trois cents (24.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.

Trois des quatre actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, la prédite augmentation de capital a été faite par un des actionnaires actuels, savoir la société SKA HOLDING INVEST ENTREPRISE S.A., en abrégé SHINE par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de quatre cent sept mille cinq cents (EUR 407.500,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent sept mille cinq cents (EUR 607.500,-) euros, représenté par vingt-quatre mille trois cents (24.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq mille sept cents (EUR 5.700,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: D. Ska, C. Counhaye, K. Hansen, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 23 décembre 2005, vol. 434, fol. 63, case 1. – Reçu 4.075 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

U. Tholl.

(912100/232/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**TRANSPORTS BOIS SKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9905 Troisvierges, 43, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 98.851.

Statuts coordonnés suivant acte du 21 décembre 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urban Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(912101/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**KRONENDAL ESTATE INVESTMENTS LIMITED, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

*Notaire*

(019438/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.,**
**Société Anonyme.**
**Capital social: USD 42.000,-.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 105.439.

*Extrait du procès-verbal de la reunion des administrateurs restants du 28 novembre 2005*

- Monsieur Patrick Goldschmidt, directeur, né le 2 février 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-Rue, a été coopté comme administrateur A de la société HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. en remplacement de Monsieur Pieter Van Nugteren, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Le siège de la société HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A. a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1661 Luxembourg, 31-33 Grand-Rue.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour avis sincère et conforme

HEEREMA ENGINEERING &amp; PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019415/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**TECHNOCONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 39.414.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Differdange, le 10 février 2006 à 11.00 heures*

Les actionnaires de la société TECHNOCONSULT S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008:

la société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l., avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.889,

en remplacement de

la société SOFINTER S.A. (anciennement FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.), avec siège social à L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.656.

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Differdange, le 10 février 2006.

Pour les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05555. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019434//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**ROMAIN HOFFMANN ARCHITECTES ET URBANISTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.543.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(019474/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**ALSTRIA HANSEATISCHE GRUNDBESITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 113.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019451/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**ERMOLLI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 36.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019453/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**IMMO ALLIANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4621 Differdange, 10, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 69.013.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Differdange  
le 25 janvier 2006 à 9.00 heures*

Les actionnaires de la société IMMO ALLIANCE S.A., représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

la société à responsabilité limitée BUREAU MODUGNO, S.à r.l.,

avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 35.889,

en remplacement de

la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 63.706.

Et lecture faite, les actionnaires ont signé.

Differdange, le 25 janvier 2006.

Les Actionnaires

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, réf. LSO-BN01263. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019454//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**IMMO 7 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06670, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(019478/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

45689

**ALERNO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 8.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019455/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**2ERRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Grevenmacher.  
R. C. Luxembourg B 51.226.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(019481/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**IVANNAH SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.319.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises

Signature

(019485/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**T.L.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.  
R. C. Luxembourg B 73.885.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 2 décembre 2005*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 2 décembre 2005 que:

1. Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateurs les personnes suivantes:

Sont réélus Monsieur Edgar Bisenius, comptable, demeurant à Bech,

Monsieur Dieter Kundler, commerçant, demeurant à Mersch,

Monsieur Philippe Clesse, demeurant à St. Remy/Virton (B).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

2. L'assemblée a décidé de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société suivante:

Est réélue la société CD-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04755. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019516//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**LEAP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.456.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.  
*Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises*  
Signature

(019486/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**LITTLE MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.451.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2005, réf. LSO-BJ06679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.  
*Expert-Comptable, Réviseur d'Entreprises*  
Signature

(019487/601/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**ALLIED DOMEQC LUXEMBOURG N°2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 312.000,-.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 88.363.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2006*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Alberto Martin, directeur, né le 7 avril 1961 à Madrid, Espagne, demeurant à Principe de Vergara, 136 28002 Madrid, Espagne, de son mandat de gérant de type B de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et de nommer M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Jupiter 187, gérant de type B de la Société avec effet au 23 janvier 2006 et pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2006.

Il en résulte que le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Michael McDonald, administrateur de sociétés, né le 10 janvier 1948 à Manchester (Royaume Uni), demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4972 Dippach, gérant de type A;
- M. Claude Steinmetz, directeur financier, né le 28 mai 1950 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à B-1190 Bruxelles, Avenue Jupiter 187, gérant de type B;
- M. Jacquot Schweitzer, administrateur de sociétés, né le 13 janvier 1956 à Uccle, Belgique, demeurant au 51, rue d'Oetrange, L-5360 Luxembourg, gérant de type A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019390/280/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**COFISAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 89.988.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019746/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**RECOLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6493 Echternach, 29, rue Maximilien.

H. R. Luxemburg B 103.102.

Im Jahre zweitausendfünf, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Robert Steins, Dipl.-Ing. (FH) Maschinenbau, wohnhaft in D-54675 Wallendorf, Lohengrinstrasse 7,
- 2.- Herr Ulrich Studentkowski, Dipl.-Ing. (FH) Maschinenbau, wohnhaft in D-54295 Trier, An der Kastiiport 1,
- 3.- Herr Franz-Josef Tines, Dipl.-Ing. (FH) Maschinenbau, wohnhaft in D-54662 Speicher, Frankenweg 17,
- 4.- Herr Ralf Schorn, Dipl.-Ing. (FH) Maschinenbau, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Theobald-Simon-Strasse 2,
- 5.- Herr Wolfgang Dietrich, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Lambertsberg, Hauptstrasse 13,
- 6.- Herr Harald Steins, Dipl.-Ing. (FH) Elektrotechnik, wohnhaft in D-54634 Trier, Ludolfstrasse 5,

hier vertreten durch Herrn Robert Steins, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 19. Dezember 2005, welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung RECOLUX, S.à r.l., mit Sitz in L-6493 Echternach, 29, rue Maxi-milien, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 103.102 sind.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 20. September 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1206 vom 25. November 2004, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 763 vom 30. Juli 2005.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche wie folgt übernommen wurden:

1.- Herr Robert Steins, vorbenannt, dreissig Anteile . . . . .	30
2.- Herr Harald Steins, vorbenannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
3.- Herr Ulrich Studentkowski, vorbenannt, zehn Anteile . . . . .	10
4.- Herr Franz-Josef Tines, vorbenannt, zehn Anteile . . . . .	10
5.- Herr Ralf Schorn, vorbenannt, zehn Anteile . . . . .	10
6.- Herr Wolfgang Dietrich, vorbenannt, zwanzig Anteile . . . . .	20
<b>Total: Einhundert Anteile. . . . .</b>	<b>100</b>

*Anteilübertragungen*

Die Herren Ulrich Studentkowski, Franz-Josef Tines, Ralf Schorn, alle vorbenannt, übertragen und überlassen hiermit unter der Gewähr Rechtens, die ihnen gehörenden dreissig (30) Anteile machend für einen jeden von ihnen zehn (10) Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Robert Steins, vorbenannt, hier anwesend und dies annehmend, für den Gesamtbetrag von dreitausendsiebenhundertfünzig Euro (EUR 3.750.-), machend für einen jeden der Abtretenden den Betrag von eintausendzweihundertfünzig Euro (EUR 1.250.-).

Herr Robert Steins, vorbenannt, ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben

Die Herren Studentkowski, Tines, Schorn, alle vorbenannt, erklären vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Robert Steins, vorbenannt, den ihnen jeweils zustehenden Betrag von eintausendzweihundertfünzig Euro (EUR 1.250.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Robert Steins, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft RECOLUX, S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretungen von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustimmung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretungen ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersuchten die jetzigen Gesellschafter den unterzeichneten

Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragungen Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-), welche wie folgt zugehören:

1.- Herr Robert Steins, Dipl.-Ing. (FH) Maschinenbau, wohnhaft in D-54675 Wallendorf, Lohengrinstrasse 7, sechzig Anteile . . . . .	60
2.- Herr Harald Steins, Dipl.-Ing. (FH) Elektrotechnik, wohnhaft in D-54634 Trier, Ludolfstrasse 5, zwanzig Anteile . . . . .	20
3.- Herr Wolfgang Dietrich, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54649 Lambertsberg, Hauptstrasse 13, zwanzig Anteile . . . . .	20
<b>Total: einhundert anteile . . . . .</b>	<b>100</b>

Worüber Urkunde, Geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Steins, U. Studentkowski, F.-J. Tines, R. Schorn, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2005, vol. 360, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 9. Januar 2006.

H. Beck.

(900066.3/201/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

**RECOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6493 Echternach, 29, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 103.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(900067.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 janvier 2006.

**EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue de Monterey.

R. C. Luxembourg B 73.491.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 février 2006*

1) La reconduction tacite des mandats d'administrateurs de catégorie C de M. Hugo Fehrenbacher, employé privé, demeurant professionnellement au 15, Herzogstrasse, D-40217 Düsseldorf, de M. Michael Berry, employé privé, demeurant professionnellement au 25, Basinghall Street, UK-EC2V 5HA London, des mandats d'administrateurs de catégorie A de M. Luca Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au Via Lanzzone 30A, I-20123 Milan, de M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mme Corinne Bitterlich, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg depuis le 30 mai 2005 jusqu'à la date de la présente assemblée est ratifiée.

2) Il est constaté que M. Hugo Fehrenbacher et M. Michael Berry, administrateurs de catégorie C, ne désirent pas se représenter aux suffrages de votes.

3) La société EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de catégorie C pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

4) Les mandats d'administrateurs de catégorie A de M. Luca Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement au Via Lanzzone 30A, I-20123 Milan, de M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mme Corinne Bitterlich, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée statutaire de l'an 2008.

5) Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 14 février 2006

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A.

DMC, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting exceptionally held on February 14th, 2006*

1) The tacit reconduction of the mandates of Mr Hugo Fehrenbacher, private employee, residing professionally in 15, Herzogstrasse, D-40217 Düsseldorf, of Mr Michael Berry, private employee, residing professionally at 25, Basinghall Street, UK-EC2V 5HA London, as Directors of Category C; of Mr Luca Bianchi, private employee, residing professionally at Via Lanzzone 30A, I-20123 Milan, of Mr Sandro Capuzzo, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and of Ms Corinne Bitterlich, lawyer consultant, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg as Directors of Category A of the company for the period beginning 30th may 2005 until the date of the present Meeting is ratified.

2) It is noted that Mr Hugo Fehrenbacher and Mr Michael Berry, Directors of category C, do not want to stand anymore for votes.

3) The company EFFIGI, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and the company DMC, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg are appointed as new Directors of category C for a statutory term of three years. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of 2008.

4) The mandates as Directors of category A of Mr Luca Bianchi, private employee, residing professionally at Via Lanza 30A, I-20123 Milan, of Mr Sandro Capuzzo, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and of Ms Corinne Bitterlich, lawyer consultant, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, are reconducted for a new statutory term of three years. Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of the year 2008.

5) The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, is reconducted for a new statutory term of three years. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2008.

Luxembourg, February 14th, 2006.

For true copy

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A.

DMC, S.à r.l. / EFFIGI, S.à r.l.

Director / Director

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05038. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019344/795/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**CARO INVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 95.170.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme CARO INVEST S.A.H., ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1670 du 21 novembre 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 95.170.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé, demeurant à Siebenaler qui désigne comme secrétaire Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Nico Simon, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Augmentation du capital social*

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille (EUR 150.000,-) euros, pour le porter de son montant actuel, soit deux cent mille (EUR 200.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de deux cents (200,-) euros chacune, à trois cent cinquante mille (EUR 350.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante (EUR 350,-) euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par des versements en espèces par les actionnaires au prorata de leur participation, de sorte que la prédite somme de cent cinquante mille (EUR 150.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille (EUR 350.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante (EUR 350,-) euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ deux mille sept cents (EUR 2.700,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et de-  
meures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Counhaye, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2005, vol. 434, fol. 71, case 3. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2006.

U. Tholl.

(912103/232/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**CARO INVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 95.170.

Statuts coordonnés suivant acte du 23 décembre 2005, reçu par M<sup>e</sup> Urban Tholl, de résidence à Mersch, déposés au  
registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

U. Tholl.

(912106/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 février 2006.

**MAGG CHARTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 105.326.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 6 janvier 2006*

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 6 janvier 2006 que LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l.,  
ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec  
effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxem-  
bourg;

- Monsieur Jean Naveaux, avec adresse professionnelle 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- ACTABIS MARINE S.A., ayant son siège social 70, Grand-rue à L-1660 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019529//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

**HUBEMA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 105.595.

EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 20 février 2006 a nommé en qualité de quatrième administrateur de la so-  
ciété Monsieur Mirko von Restorff jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. Le Conseil se compose désormais comme  
suit:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston  
Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Mirko Von Restorff, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange,  
Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston  
Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre  
2005.

Luxembourg, le 20 février 2005.

Pour HUBEMA, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04785. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019395/833/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**CENTRAL EUROPEAN REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. PRAGUE REAL ESTATE 1 S.A.).**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 101.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019725/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**MURILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 72.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019726/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**ELISTART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 78.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGWERF & CIE

Agent Domiciliaire

Signature

(019747/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**ALPHA-MAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, S.à r.l.).**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 90.995.

L'an deux mille six, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Giuseppe Coluccia, entrepreneur, demeurant à F-57160 Chatel Saint Germain, 4, Chemin des Dames (France).
- 2.- Monsieur Jean-François Remaoun, sans profession, demeurant à F-57000 Metz, 3, rue Auguste Prost (France).
- 3.- Monsieur Philippe José Emile Remy, délégué commercial, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 2, rue Jeanne d'Arc (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CONSTRUCTIONS AVEIRENSE, S.à r.l., ayant son siège social à L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne (R.C.S. Luxembourg section B numéro 90.995), a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 266 du 12 mars 2003;
- Que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Francis Kessler, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 706 du 4 juillet 2003, en date du 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial C numéro 962 du 18 septembre 2003, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1370 du 27 décembre 2003;
- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de L-4061 Esch-sur-Alzette, 28, rue Clair-Chêne, à L-3313 Bergem, 95, Grand-rue, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bergem.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ALPHA-MAT, S.à r.l.»

*Troisième résolution*

Il est constaté que les parts sociales sont actuellement réparties comme suit:

Monsieur Giuseppe Coluccia, entrepreneur, demeurant à F-57160 Chatel Saint Germain, 4, Chemin des Dames (France), trente-cinq (35) parts sociales,

Monsieur Jean-François Remaoun, sans profession, demeurant à F-57000 Metz, 3, rue Auguste Prost (France), trente-quatre (34) parts sociales,

Monsieur Philippe José Emile Remy, délégué commercial, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 2, rue Jeanne d'Arc (France), trente et une (31) parts sociales.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de révoquer Monsieur Carlos Alberto Ferreira Dos Santos comme gérant de la société avec effet immédiat et lui donnent pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Philippe José Emile Remy, délégué commercial, né à Charleroi (Belgique), le 18 septembre 1958, demeurant à F-54640 Tucquegnieux, 2, rue Jeanne d'Arc (France), comme nouveau gérant de la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signe: G. Coluccia, J.-F. Remaoun, Ph.J.E. Remy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2006, vol. 535, fol. 68, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2006.

J. Seckler.

(020379/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

---